



DOSSIER D'INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS

Dossier dûment rempli à renvoyer par Mail :

centre-loisirs.lucciana@orange.fr

Tel : 04 95 36 14 48 / 06 26 52 36 75

Ou à déposer au bureau du centre de loisirs Le matin uniquement.



- **Pour la résidence** : factures EDF ou EAU de moins de 3 mois.



- **Pour l'activité professionnelle** : les 3 dernières fiches de paies des deux parents et avis d'imposition sur le revenu de l'année précédente ; convention de stage ; extrait du Kbis de moins de 3 mois, attestation Urssaf (selon la situation).



- Photocopie de la carte d'identité d'un parent.



- **Pour un problème particulier** : pièces justificatives probantes.



- **Certificat du médecin attestant des vaccins à jour de l'enfant** (cf annexe)

ou copie du carnet de santé



- Document attestant avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint

Cadre réservé à L ALSH - NE PAS REMPLIR



DOSSIER REÇU LE :



RÉCEPTIONNÉ PAR :



TRAITÉ LE :



OBSERVATION :



PIÈCES MANQUANTES :

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITÉS



INSCRIPTIONS 2026-2027



INFORMATIONS ENFANT

Nom de l'enfant : École :

Prénom : Classe (septembre) :

Âge : ans

Date de naissance : / /



CANTINE SCOLAIRE

Cochez les jours souhaités :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi



GARDERIE PÉRISCOLAIRE

| | MATIN | MIDI | SOIR |
|----------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| LUNDI | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| MARDI | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| JEUDI | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| VENDREDI | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |



ACCUEIL DE LOISIRS



MERCREDIS



VACANCES D'ÉTÉ
(ANNÉE EN COURS)



PETITES VACANCES

NB

Pour chaque période de vacances une grille de réservations des jours sera à votre disposition environ 15 jours avant le 1^{er} jour des vacances.





LES PARENTS



| INFORMATIONS | MÈRE | PÈRE |
|--|------|------|
| NOM | | |
| PRÉNOM | | |
| ADRESSE METTRE LES 2 SI PARENTS DIVORCÉS OU SÉPARÉS | | |
| DATE DE NAISSANCE | | |
| LIEU DE NAISSANCE | | |
| TÉLÉPHONE | | |
| TÉLÉPHONE PRO | | |
| EMAIL | | |
| N° CAF | | |
| PROFESSION | | |
| SITUATION FAMILIALE | | |
| N° ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE / ENFANT | | |

INTERDICTION DE RÉCUPÉRER L'ENFANT / JOINDRE JUGEMENT

Père Mère

J'autorise l'accueil de loisirs à accéder à mon dossier CAF PRO CAF

OUI NON

PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER MON ENFANT

.....

.....

.....

.....





AGE : ans et mois

Nom (en majuscules) : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin Né(e) le : ____ / ____ / ____

École fréquentée : Classe :

RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom : Prénom :

Tél / Mère : Tél / Père : Tél / Tuteur :

Nom et n° du médecin traitant :



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

entourer la réponse souhaitée

Pendant les activités, j'autorise le centre à prendre mon enfant en photo et/ou vidéo pour une éventuelle diffusion médiatique :

- ➔ Sur le site de l'accueil de loisirs et sur le site de la ville de Lucciana.
- ➔ Nous ne sommes pas responsables des partages sur les réseaux.

OUI

NON



J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités proposées (sauf contre-indication médicale), trajet compris.

OUI

NON



J'autorise la directrice de l'ALSH, les pompiers  ainsi que le personnel hospitalier à prendre toutes les mesures nécessaires en cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents.

OUI

NON



PAI OUI

NON



INFORMATIONS MEDICALES



L'enfant suit-il un traitement médical ? Si oui lequel



L'enfant a-t-il des allergies ?



ALIMENTAIRE

MÉDICAMENTEUSE

ASTHME / TRAITEMENT

REPAS SANS PORC OUI NON

AUTRES



Projet d'accueil individualisé (PAI)

AUCUN TRAITEMENT PONCTUEL NE SERA ADMINISTRÉ SANS ORDONNANCE

Attention - Vérifier les dates de péremption et renouvelez les produits si nécessaire.
Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si auto-médicamenteuse le signaler)

Recommandations utiles des parents (lunettes, lentilles, prothèses auditives, prothèses dentaires, etc... ..)



SI VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DES SOINS DE PREMIERS SECOURS POUR VOTRE ENFANT, MERCI DE FAIRE ÉTABLIR UNE ORDONNANCE COMPRENANT LES PRODUITS SUIVANTS :

**ATTENTION NE PAS FOURNIR LES PRODUITS
ORDONNANCE JOINTE OUI NON**

| | |
|----------------------|----------------------|
| Pommade ARNICA | (coups) |
| COCCULINE - HOMEOPOT | (brûlures) |
| Arnica compositum | (bleus) |
| APIS (piqûres) | (d'insectes) |
| SEDERMYL | (piqûres d'insectes) |



PERSONNES A JOINDRE EN CAS D'URGENCE (hors parents)

.....
.....



Je soussigné(e)

certifie exacts les renseignements portés sur la présente fiche.

Fait à le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"



Certificat de vaccination

Je soussigné Docteur certifie que
l'enfant né(e) le
est à jour de ses vaccinations obligatoires figurant ci-dessous :



VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- La diphtérie
- Le tétanos
- La poliomyélite



**Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018,
s'ajoutent d'autres vaccins obligatoires :**

- l'*haemophilus influenzae* B (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites),
- la coqueluche,
- l'hépatite B,
- la rougeole,
- les oreillons,
- la rubéole,
- le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites),
- le pneumocoque (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites)



Fait à le

Signature et cachet du médecin

L'équipe
est à votre
écoute !

INFORMATIONS



(Page à conserver par les parents)

MODALITÉS D'INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE



Familles prioritaires

- Enfants résidant sur la ville de Lucciana dont les deux parents travaillent.
- Justifier d'une indisponibilité de la famille sur la pause méridienne (justificatifs demandés).

L'admission aux différents services sera limitée à la durée du problème exposé en fonction des places disponibles (chaque dossier sera traité au cas par cas).

Justifier d'éventuelles formations dans le cadre de demande d'emploi.



MODALITÉS D'INSCRIPTION



CENTRE DE LOISIRS MERCREDIS ET VACANCES :

Conditions requises :

Les conditions d'inscription sont identiques à celles de la restauration scolaire et garderie périscolaire.






Pour la sécurité de vos enfants, il est nécessaire et indispensable que les pointages se fassent uniquement le matin entre **7h30 et 8h30** en période scolaire, et **entre 8h00 et 9h00** en période de vacances.



ATTENTION ! L'enfant qui n'aurait pas pointé, ne pourra pas être pris en charge car il ne figurera pas sur la liste d'appel du jour et son repas ne sera pas commandé.

TARIFS ET HORAIRES

(Page à conserver par les parents)

| PRESTATIONS | HORAIRES | TARIFS |
|--|---|--|
| RESTAURATION PÉRISCOLAIRE | 11H30 - 13H30 | 3,98 €  |
| GARDERIE PÉRISCOLAIRE MATIN | 7H30 - 8H20 | 0,84 € |
| GARDERIE PÉRISCOLAIRE MATIN CASAMOZZA / PINETO | 7H30 - 8H20 | 0,84 € |
| GARDERIE PÉRISCOLAIRE MIDI |  11H30 - 12H15 | 0,57 € |
| GARDERIE PÉRISCOLAIRE SOIR |  16H30 - 18H00 | 1,03 € |
| MERCREDIS  | 8H00 - 18H00 | 10,00 € ** |
| VACANCES  | 8H00 - 18H00 | 10,00 € ** |



Le tarif peut être modifié selon le Quotient Familial de la famille. CAF

* Pendant les vacances et les mercredis l'accueil est échelonné entre 8h00 et 9h00 et le départ entre 17h00 et 18h00



MODES DE PAIEMENT

Prélèvement automatique conseillé. (Joindre RIB)

Carte Bleue , Chèques, Espèces

La facture vous sera envoyée par mail ou par courrier en début de chaque mois pour les consommations du mois qui précède



RAPPEL : En cas de non-paiement, le service contentieux de la trésorerie prendra en charge le recouvrement de la dette et engagera des poursuites.

Les prestations ne seront plus assurées.

NB : Tous les règlements s'effectuent au bureau du centre de loisirs.

PROCEDURE POUR LES PROJETS D'ACCUEIL INDIVIDUALISES (PAI)

Seul le PAI permet l'apport d'un panier-repas à consommer lors du temps de pause méridienne.

PANIER-REPAS POUR LA CANTINE

L'ensemble de son contenu est entièrement sous la responsabilité de la famille puisque c'est elle qui le compose en fonction des allergies de l'enfant.

Le panier-repas préparé par vos soins lui sera servi, aucun autre aliment ne lui sera proposé, ni même le pain.

Il est conseillé de prévoir un repas de secours à longue date de consommation à stocker constamment à la cantine (plats préparés industriels...). Un accident d'assiette qui se renverse ou autre peut arriver ! Un repas de secours est toujours le bienvenu.

CONDITIONNEMENT DU PANIER-REPAS

- La glacière ou le sac isotherme sera identifié(e) au nom de l'enfant dans lequel sont placés des accumulateurs de froid ainsi qu'un thermomètre pour le contrôle de la température.
- Boîtes de conservation en verre ou en plastique supportant le réchauffage au micro-ondes obligatoires.
- Dans le but de minimiser la multiplication des bactéries et ainsi maintenir la chaîne du froid, les aliments doivent respecter une température comprise entre 0°C et +4°C durant toute la durée du transport.
- Le panier-repas doit être conservé dans le réfrigérateur jusqu'au départ du domicile.

A RECEPTION DANS L'ETABLISSEMENT :

1- Contrôle de température : Les plats doivent être réceptionnés entre 0°C et + 4°C. Dans le cas contraire le panier-repas ne pourra être accepté.

2- Contrôle de l'emballage : les aliments doivent être dans des boîtes de conservation en verre ou en plastique supportant le réchauffage au micro-ondes.

L'ensemble de la prestation sera placé sous régime du froid positif. Un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé dans le réfrigérateur de l'accueil de loisirs.

PANIER-REPAS POUR LE PIQUE-NIQUE

La procédure du contrôle du panier-repas pour le pique-nique est similaire à celle de la cantine, ainsi que son conditionnement.

Pour la sécurité de vos enfants, plusieurs informations doivent être transmises aux parents pour l'élaboration des repas.

Certains aliments sont fortement déconseillés :

- Viandes
- Mayonnaise
- Produits laitiers et pâtisseries
- Poissons et viandes crus
- Oeufs

Les aliments à privilégier sont donc :

- Les légumes
- Les chips
- Les soupes froides
- Les salades composées
- Le pain
- Les fruits frais ou secs
- Les compotes
- Les gâteaux

SOINS :

Les parents fournissent les médicaments et il est de leur responsabilité de vérifier la date de péremption et de les renouveler dès qu'ils sont périmés.

Signature des parents concernés par un PAI



REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service facultatif. L'intérêt est d'offrir une prestation de qualité aux enfants des écoles maternelles et primaires. Pour cela **les règles** contenues dans ce document sont **impératives** et doivent être **scrupuleusement respectées**

ARTICLE 1 : ADMISSIONS

L'accès au restaurant scolaire est limité en fonction **du nombre de places disponibles**. Sont prioritaires les enfants qui répondent aux critères suivants :

- Les parents travaillant tous les 2
- Enfants résidants sur la commune
- Les enfants dont la résidence est la plus éloignée de l'école

Après étude de la situation familiale et professionnelle, et dans la limite des places disponibles. Des justificatifs pourront être demandés.

Il est également prévu de donner la possibilité aux enfants dont un des parents voire les 2 ne travaillent pas, de déjeuner une fois par semaine.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions des élèves à la cantine s'effectuent auprès du service cantine au bureau de l'ALSH situé à l'école de CRUCETTA / dossier à **télécharger sur le site de la ville de Lucciana à renvoyer par mail centre-loisirs.lucciana@orange.fr**

Horaires pour l'accueil au bureau de L'ALSH / Tout les matins de 7h30 à 11h45

Chaque année scolaire la réinscription est obligatoire. Les inscriptions pour septembre doivent être obligatoirement faites avant le 31 juillet.

Attention ! toute inscription arrivant après cette date risque de ne pas être prise en compte pour le mois de septembre

Ne pourront être réinscrits à la cantine les enfants dont les parents ont un solde débiteur sur leur compte famille.

ARTICLE 3 : PIECES A REMETTRE OBLIGATOIREMENT

- Dossier d'inscription (un par enfant)
- Dernier bulletin de paie des 2 parents ou extrait de k bis selon la situation
- Avis d'imposition de l'année précédente
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité (un des 2 parents)
- Vaccins à jour de l'enfant

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausses déclarations en vertu des articles 150 et 441 du code pénal.

ARTICLE IV : Changement de situation

Tout changement de situation portant sur le dossier d'inscription initial devra être signalé dans un délai de 15 jours (adresse, numéro de téléphone situation familiale, problèmes de santé de l'enfant).

ARTICLE V : SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

En cas de force majeure, (hospitalisation, stage de formation, examen professionnel.) l'enfant pourra manger à la cantine. Il pourra être demandé un justificatif.

En cas d'urgence vous devez contacter le bureau de l'accueil de loisirs 04 95 36 14 48

ARTICLES VI : TARIFICATION

Le tarif en vigueur fixé par le conseil municipal est de **3.98 €** le repas

Ce tarif est dégressif à partir du 2eme enfant

ARTICLES VII : MODE DE PAIEMENT DES REPAS

Le repas est obligatoirement facturé si le pointage repas a été effectué le matin à la borne. Chaque début de mois vous recevrez la facture par mail du mois écoulé.

Les paiements peuvent s'effectuer :

- *par prélèvement automatique (fournir RIB)
- *par CB
- *Par chèque à l'ordre du trésor public
- *Espèces par les responsables

Attention ! le non-paiement des repas par les responsables légaux peut entraîner l'exclusion de la cantine scolaire. Les factures non payées seront recouvrées par le Trésor Public

ARTICLE VIII FONCTIONNEMENT

La ville de Lucciana propose des repas fournis par la Corse Centrale Restauration en liaison froide. Les menus sont élaborés par une diététicienne sur une période de 6 semaines ils sont régulièrement mis en ligne sur la page **FACEBOOK ALSH de Lucciana** ainsi que toutes informations qui pourraient vous être nécessaire concernant le périscolaire et l'extrascolaire (vacances)

ATTENTION

Les enfants faisant l'objet d'une maladie ou d'une allergie devront fournir les informations nécessaires au personnel pour veiller à la sécurité de l'enfant. **Un PAI (Projet d'accueil individualisé) devra être mis en place auprès de la direction de l'école, sans ce PAI l'enfant ne sera pas autorisé à prendre ses repas à la cantine.**

Il est prévu un repas pour les enfants ne mangeant pas de porc, en revanche aucun substitut pour les enfants ne mangeant pas de viande.

Le pointage des enfants pour la réservation du repas du jour, et ou la garderie doit être effectué impérativement le matin entre 7h30 et 8h30 à la borne de pointage. En cas d'oubli, l'enfant ne pourra pas déjeuner à la cantine.

Article IX DISCIPLINE

Le temps de restauration doit rester un temps de détente et de convivialité. À cet effet, les enfants sont encadrés par des agents municipaux diplômés.

Les enfants doivent respecter : l'environnement, les locaux, le matériel de restauration,

Sont interdits :

Les objets et les jeux dangereux, les chewing-gums et les publications contraires à la morale ou à la laïcité. Sont strictement interdits les jeux dangereux dans la cour avant ou après le repas. Les téléphones ainsi que les montres connectées.

Les parents se devront donc de rappeler à leurs enfants les règles de bonnes conduites en collectivité. Il est de leur responsabilité de rappeler le respect normal qui est dû à leurs camarades et plus encore au personnel chargé de l'accueil, du service et de la surveillance des enfants, et ce afin de permettre un déjeuner dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité

Je soussignée MR (Mme) Avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, et m'engage à en respecter les règles, et les conditions d'accueil stipulées.

Lu et approuvé

Signature des parents



ALSH DE LUCCIANA
RESERVATIONS VACANCES D'ÉTÉ
Du 06/07/2026 AU 07/08/2026

RECEVABLES DU 18 MAI AU 18 JUIN INCLUS

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE : ÂGE : Classe.....

| Lundi 06/07 | Mardi 07/07 | Mercredi 08/07 | Jeudi 09/07 | Vendredi 10/07 |
|--------------|--------------|----------------|-------------|----------------|
| | | | | |
| Lundi 13/07 | Mardi 14/07 | Mercredi 15/07 | Jeudi 16/07 | Vendredi 17/07 |
| PONT | FÉRIÉ | | | |
| Lundi 20/07 | Mardi 21/07 | Mercredi 22/07 | Jeudi 23/07 | Vendredi 24/07 |
| | | | | |
| Lundi 27/07 | Mardi 28/07 | Mercredi 29/07 | Jeudi 30/07 | Vendredi 31/07 |
| | | | | |
| Lundi 03 /08 | Mardi 04/08 | Mercredi 05/08 | Jeudi 06/08 | Vendredi 07/08 |
| | | | | |

TOUTES LES RÉSERVATIONS EFFECTUÉES SONT DUES.
LES ANULATIONS DOIVENT ÊTRE FAITES DANS UN DELAIS DE 72 HEURES.
SI ENFANT MALADE JOINDRE CERTIFICAT OU ORDONNANCE.
DANS LE CAS CONTRAIRE LA JOURNÉE SERA FACTURÉE

Ne pas effectuer de réservations avant la date prévue, elle ne sera pas prise en compte.
MERCI

SIGNATURE DES PARENTS